



## AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ:

### Assemblée régulière, À la salle communautaire

Jusqu'à nouvel ordre, le conseil municipal tiendra ses prochaines Assemblées avec public, respectant les mesures sanitaires en vigueur.

- ❖ La **capacité maximale** de personnes du public pouvant assister à la séance **n'est pas limitée**, tant que la distanciation est respectée;
- ❖ aucune réservation à l'avance n'est possible;
- ❖ l'accès à la salle sera disponible à partir de 19h45;
- ❖ **le port du couvre-visage est obligatoire;**
- ❖ le passeport vaccinal n'est pas requis.

Un ordre du jour proposé sera disponible sur le site web de la Municipalité, au plus tard le vendredi précédent l'Assemblée.

Il vous est possible de nous soumettre à l'avance toutes questions ou commentaires afin que nous le transmettions aux membres du conseil municipal; veuillez le faire par courriel à [urbanisme@brebeuf.ca](mailto:urbanisme@brebeuf.ca) ou par téléphone au 819-425-9833 #5300, au plus tard le jour de l'assemblée à 12h.

La séance sera enregistrée et ensuite publicisée dans les meilleurs délais sur notre site web.

Donné à Brébeuf, ce 3 mars 2022

*Annie Bellefleur*

Annie Bellefleur, greffière-trésorière